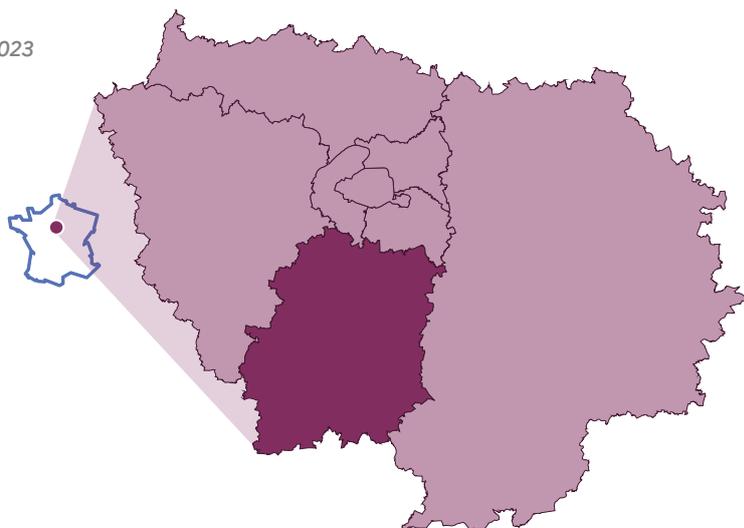


Les attributions de logement social en 2023 dans l'Essonne



7 885 attributions
dans 113 communes essonniennes
12 % des attributions en Île-de-France

En 2023

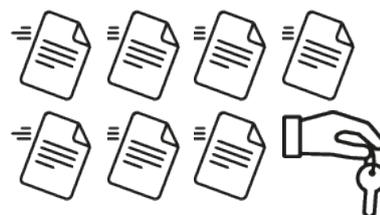


30,2 % des attributions au profit
de ménages reconnus prioritaires*

soit
2 378 ménages

* ménages prioritaires au titre du droit au logement opposable (Dalo) et ménages labellisés par l'État, les SIAO ou par une commission partenariale comme prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation.

**1 attribution
pour 8 demandes**



Qui sont les ménages ayant obtenu un logement social ?



35% sont des personnes seules

27% sont des couples avec enfant(s)

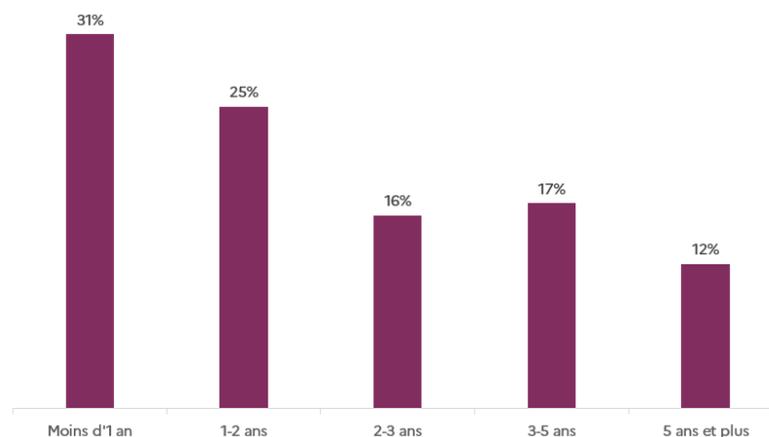
28% sont des familles monoparentales

9% sont des couples sans enfant

Quels sont les délais d'obtention d'un logement social ?

Délai médian

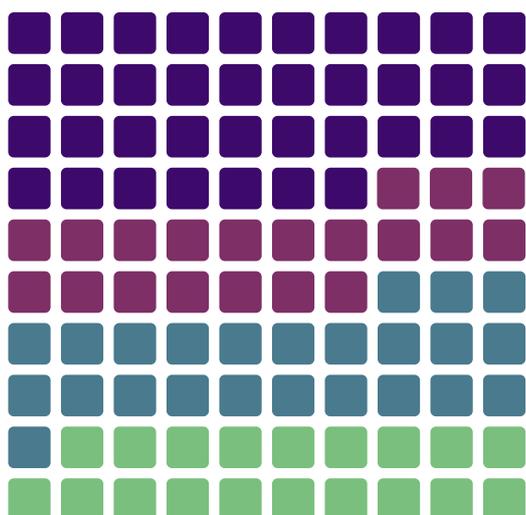
1 an et 7 mois*



La moitié des ménages ayant obtenu un logement social en 2023 avait déposé sa demande il y a moins de 1 an et 7 mois.

* Cette valeur ne doit pas être confondue avec l'ancienneté de l'ensemble des demandeurs de logement social.

Où vivaient précédemment les attributaires ?



37% dans la même commune

20% dans une autre commune
du même EPCI/EPT *

24% dans un autre EPCI/EPT
du même département

19% dans un autre département

* EPCI : établissement public de coopération intercommunale
EPT : établissement public territorial

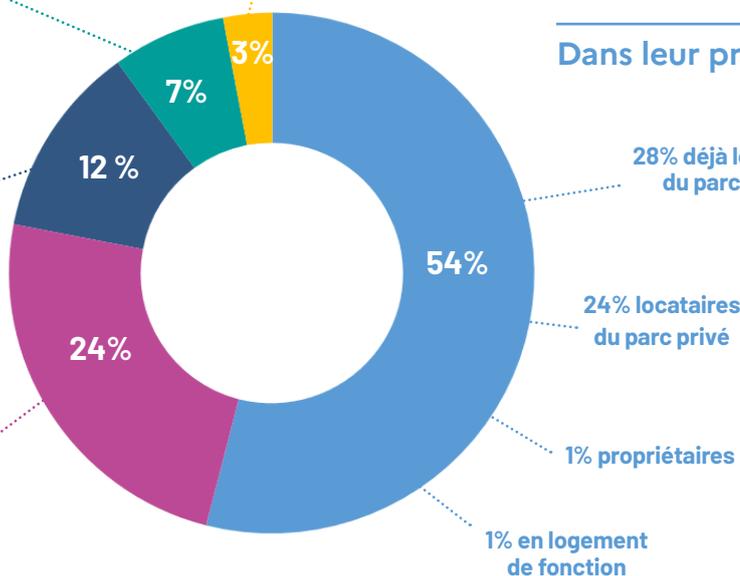
Dans une structure
d'hébergement
ou à l'hôtel ²

Dans un foyer,
une résidence
ou dans un
logement
temporaire ¹

Chez un tiers

En situation
précaire ³

Dans leur propre logement



¹ Logement-foyer (foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, foyer pour personnes âgées, foyer pour personnes en situation de handicap), résidence sociale, pension de famille, maison relais, résidence étudiante ou universitaire, logement temporaire (y compris intermédiation locative).

² Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'hébergement d'urgence, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asiles, résidence hôtelière à vocation sociale, hébergement à l'hôtel.

³ Ménages dont le demandeur a déclaré être sans abri ou vivre dans un abri de fortune ou dans un bidonville, être logé en camping, en habitat mobile, en squat ou être occupant sans titre.

Les attributions de logement social en 2023 dans l'Essonne

Source : Infocentre SNE, Sylo - traitements Drihl - Socle de données demandes et attributions de logement social en Île-de-France - [En savoir plus](#)